



Artisan injoignable pour paiement facture

Par **FARFADET2**, le **28/06/2010** à **12:13**

Bonjour,

J'ai employé un artisan pour effectuer des travaux de rénovation chez moi.

Les travaux ont été effectués assez convenablement (avec du retard mais au moins c'est fait) ! il ne restait plus que les gravats à enlever.

L'artisan m'a donné le reste de ma facture à payer soit 70% (8000€) je lui ai dit que nous attendons qu'ils retirent les gravats devant notre porte. Au bout de 3 mois nous avons essayé de le joindre pour qu'il se décide à enlever les gravats mais pas de nouvelles. Comme ils y avait des rats nous avons nous-même pris une benne .

Nous avons essayé de le joindre à plusieurs reprises (courriers, messages vocaux) mais impossible.

Nous avons donc la facture à régulariser - la benne !

S'il est en redressement, clôture ou n'importe est ce qu'il nous réclamera l'argent ? au bout de combien de temps peut-on considérer que nous ne sommes plus redevables de cette somme ?

S'il dépose le bilan ?